Ecrit par Echo du Mardi le 8 juin 2021

CVR SERVICES

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 8 juin 2021 sous réserves d'incidents

UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES
CVR SERVICES
Union de Coopératives agricoles
à capital variable
Siège social : route des Princes d'Orange
84110 RASTEAU
812725224 RCS AVIGNON

Le Directoire de l'Union CVR Services vous invite à participer à son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui se tiendra : Le mercredi 23 juin 2021, à 14h30, dans les locaux de la Cave Coopérative Les Côteaux de Visan à Visan, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Sous sa forme ordinaire annuelle :
– Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée générale,
– Lecture et approbation du rapport du directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2020,
– Lecture et approbation du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes,
– Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
– Quitus au directoire,
– Affectation des résultats,
– Constatation de la variation du capital,
– Approbation des conventions réglementées,
– Rémunération des membres du conseil de surveillance
– Renouvellement de membres du conseil de surveillance,
– Questions diverses,

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 8 juin 2021

– Pouvoirs en vue des formalités.
Sous sa forme extraordinaire :
– Changement de mode de gestion et de direction,
– Levée de l'option de pondération des voix en assemblée générale et représentation plurale en conseil d'administration,
– Mise en conformité des statuts avec l'ordonnance du 24 avril 2019 consolidée, le décret du 05 novembre 2019 et l'arrêté du 20 février 2020
– Election des membres du conseil d'administration,
– Allocation globale des administrateurs,
– Budget formation des administrateurs
– Pouvoirs en vue des formalités.
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, dans les 15 jours précédant l'assemblée, des rapports du directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, des comptes annuels, des projets de statuts mis en conformité et des résolutions proposées, conformément à l'article 35 des statuts.
Le Directoire
3951182

Publié le 08/06/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !